



Conditions générales de vente de véhicules d'occasion de GS DRIVE S. à r. l.

I. Garantie

Tout véhicule d'occasion vendu par GS DRIVE bénéficie d'une garantie légale.

Cette garantie, d'une durée d'un an, court à compter du jour de la livraison du véhicule, sinon à l'expiration de la garantie d'usine. Cette garantie est offert dans les mêmes termes que celle de la garantie (préciser gamme)offerte par MAPFRE, dont les conditions générale sont annexées aux présentes conditions générales et en font partie intégrante.

En cas de panne du véhicule, pour quelque raison que ce soit, GS Drive S.à r.l. ne pourra pas être tenu responsable d'éventuelles pertes financières quelconques ou autres frais, subies par l'acheteur à l'occasion de toute panne (*à titre d'exemples non limitatifs : perte commerciale, perte de chiffre d'affaires, frais de remorquage, d'immobilisation, de voyage, d'hôtel, etc. ...*).

II. Livraison et obligation de retraitement

- a) La livraison se fait dans les locaux de GS Drive S.à r.l.
- b) La livraison se fait dans les locaux du fabricant et livreur de GS Drive S.à r.l.
- c) Le véhicule peut être également livré à l'adresse de l'acheteur, ou à une autre adresse convenue avec l'acheteur, contre paiement intégral du prix de vente du véhicule à l'avance et sous réserve de l'accord de GS Drive S.à r.l.

Elle intervient le jour où le vendeur informe l'acheteur que le véhicule commandé ou de stock est disponible pour la livraison, et qu'il peut être retiré ou livré comme prévu.

L'acheteur est tenu de retirer le véhicule le jour convenu entre l'acheteur et le vendeur, et au plus tard dans un délai de 4 jours ouvrables à partir du jour de la livraison prévue.

A défaut de retraitement du véhicule endéans le délai de quatre jours, une mise en demeure par lettre recommandée incitant à réceptionner le véhicule dans un nouveau délai de 4 jours ouvrables est adressée à l'acheteur.

Il y sera avisé de ce que, passé ce nouveau délai et en absence de réception du véhicule, le vendeur sera de plein droit et sans autre sommation préalable de :



- a) Considérer la vente résolue de plein droit, du fait sinon de la faute de l'acheteur, sans droit pour l'acheteur au moindre recours devant les tribunaux et sans droit aucun à des dommages et intérêts. A titre de clause pénale, l'acheteur sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 25 % du prix de vente du véhicule ou d'une somme correspondant à l'acompte payé si celui-ci est supérieur à 25 % du prix de vente du véhicule. Cet acompte payé n'est pas sujet à restitution et reste acquis à titre d'indemnité forfaitaire à GS Drive S.à r.l. En pareille hypothèse, le vendeur pourra revendre le véhicule non retiré sans indemnité aucune pour l'acheteur
- b) Demander en justice l'exécution forcée de la vente sans préjudice de dommages et intérêts résultant de l'inexécution des obligations par l'acheteur.

III. Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. La seule échéance du délai indicatif ne vaut pas mise en demeure de délivrer le véhicule. En cas de non-respect du délai de livraison indicatif, l'acheteur ne pourra pas demander des dommages et intérêts ou la résolution de la vente. GS Drive S.à r.l. ne pourra pas non plus être tenu responsable du retard de livraison imputable à un tiers ou au fabricant.

IV. Frais d'immatriculation

L'immatriculation à Luxembourg n'est réalisée qu'en cas de paiement à l'avance par l'acheteur d'un acompte de 15 % de la somme totale du prix de vente.

L'immatriculation avec plaques Export, sur demande individuelle et préalable, n'est réalisée qu'en cas de paiement de la somme totale du prix de vente à l'avance par l'acheteur.

Les frais d'immatriculations supplémentaires résultant de transformations sur le véhicule (A titre d'exemples non limitatifs : jantes, spoilers, attache, etc. ...) sont à charge du client.

V. Réserve de propriété

Le transfert de propriété du véhicule est subordonné au paiement intégral du prix de vente. A défaut de paiement intégral du prix de vente, GS Drive S.à r.l. a le droit de revendre le véhicule en cause . En cas de revente l'acheteur ne pourra prétendre à aucun dédommagement.



VI. Transfert des risques

Les risques du véhicule sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison du véhicule. L'acheteur s'engage en outre à assurer le véhicule au profit de qui il appartiendra contre tous les risques auxquels ce véhicule et son propriétaire respectivement son conducteur peuvent être exposés et ceci dès sa livraison.

VII. Prix

Le prix de vente doit être payé en Euro et ceci,

- a) En avance sur le compte bancaire de GS Drive S.à r.l.
- b) Au plus tard le jour de la livraison du véhicule, sur le compte bancaire de GS Drive S.à r.l.
- c) Au plus tard le jour de la livraison de tous les documents nécessaires pour l'immatriculation, soit à Luxembourg ou pour l'Export, sur le compte bancaire de GS Drive S.à r.l.

Les prix sont toujours fixes pour les véhicules d'occasions.

En cas d'un mandat de recherche avec suite d'une commande, les prix sont également fixes.

Le vendeur peut demander un acompte de 25 % du prix de vente total, pour un mandat de recherche avec la suite d'une commande individuelle. Si la commande concerne un véhicule exotique et plus rare ou particulier, la somme de l'acompte est fixée par GS Drive S.à r.l.

VIII. Reprises

Préalablement à la conclusion du contrat de vente, le véhicule éventuellement à reprendre fera l'objet de l'établissement d'un contrat de reprise, fixant une estimation provisoire et non définitive du véhicule.



La reprise du véhicule est subordonnée à la livraison du véhicule neuf ou d'occasion. Le véhicule à reprendre est à remettre à GS Drive S.à r.l. au plus tard le jour de la livraison du véhicule neuf ou d'occasion, dans l'état stipulé dans le contrat de reprise et libre de tout gage et saisie. Dans le cas contraire, GS Drive S.à r.l. sera en droit de refuser la reprise et le client ne pourra pas demander de dédommagement à GS Drive S.à r.l. En tout état de cause, GS Drive S.à r.l. est en droit de procéder, à tout moment, à une nouvelle estimation du véhicule à reprendre. Le client est responsable des vices cachés du véhicule donné en reprise. En cas d'une estimation du prix par GS Drive S.à r.l., suite au formulaire de reprise rempli par le propriétaire lui-même, sur le site Internet de GS Drive S.à r.l., le véhicule doit se trouver dans l'état expertisé tel qu'annoncé, à défaut de quoi GS Drive S.à r.l. sera en droit de refuser la reprise ou procédera à une nouvelle estimation de véhicule éventuellement à reprendre.

IX. Cooptation

Dans le cadre de nos campagnes de cooptation, il est à considérer deux situations distinctes :

- Cooptation d'un vendeur : Dans le cas où un vendeur, propriétaire d'un véhicule est présenté à GS Drive, et que GS Drive décide d'acheter le véhicule au propriétaire, un bon d'achat de 1000 Eur sera accordé au cooptant.
- Cooptation d'un acheteur : Dans le cas où un cooptant présente à GS Drive un acheteur pour un véhicule, et que celui ci finalise son achat, un bon d'achat de 1000 Eur sera accordé au cooptant.

X. Clause attributive de juridiction et droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois actuellement en vigueur. Les tribunaux de et à Luxembourg (arrondissement judiciaire de Luxembourg) sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'existence, à l'interprétation et à l'exécution du contrat de vente.

XI. Transport des véhicules hors du territoire luxembourgeois

En cas de vente d'un véhicule destiné au transport hors du territoire luxembourgeois, l'acheteur est formellement informé par GS Drive S.à r.l. que le transport du véhicule hors territoire luxembourgeois, peut être éventuellement valable à la condition expresse de l'exonération de TVA. L'acheteur s'engage expressément à payer à GS Drive S.à r.l. le montant de la TVA réduite, lorsque le véhicule n'a pas fait l'objet d'un tel transport ou lorsque l'acheteur a fait des indications inexactes, mensongères ou partielles relatives à ce transport.



XII. Erreurs et omissions

GS Drive S.à r.l., ne peut pas être tenu responsable pour d'éventuelles erreurs d'écriture ou omissions involontaires sur ce BON DE COMMANDE.

En ma qualité d'acheteur, je reconnais avoir été informé par GS Drive S.à r.l. et avoir personnellement pris connaissance du contenu des prédites conditions générales. Je déclare les avoir connues et les avoir acceptées avant leur signature et avant la signature du contrat de vente figurant au recto. Par ma signature, je déclare avoir accepté spécialement et expressément les clauses numéros :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Signature de l'acheteur